

Les crimes haineux déclarés par la police, 2013

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le mardi 9 juin 2015

Les services de police canadiens ont déclaré 1 167 crimes haineux en 2013, soit 3,3 crimes haineux pour 100 000 habitants. Il s'agit d'une baisse de 17 % par rapport à 2012, 247 crimes haineux de moins ayant été signalés à la police. Ce repli annuel s'explique surtout par la diminution de 30 % des crimes haineux sans violence, principalement des méfaits.

En 2013, trois principaux motifs étaient à l'origine de 95 % des crimes haineux. Les crimes haineux motivés par la haine d'une race ou d'une origine ethnique représentaient environ la moitié (585 affaires ou 51 %) des crimes haineux, suivis des crimes haineux motivés par la haine d'une religion (326 affaires ou 28 %) et de ceux motivés par la haine d'une orientation sexuelle (186 affaires ou 16 %).

De 2012 à 2013, le nombre de crimes motivés par la haine d'une race ou d'une origine ethnique et déclarés par la police a baissé de 17 %, 119 affaires de moins ayant été déclarées. Ce sont les crimes haineux visant les Arabes et les Asiatiques occidentaux (-16 affaires) et les Noirs (-40 affaires) qui ont le plus diminué. La police a déclaré un plus grand nombre de crimes haineux visant les Asiatiques de l'Est et du Sud-Est (+11 affaires) et les Blancs (+9 affaires).

En 2013, on a dénombré 93 crimes haineux motivés par la religion de moins qu'en 2012, ce qui représente une diminution de 22 %. La baisse a été observée pour les crimes haineux ciblant tous les groupes religieux, sauf les musulmans (+20 affaires).

En 2013, la police a fait état de 186 crimes haineux motivés par l'orientation sexuelle, soit un de plus que l'année précédente.

Même si le nombre de crimes haineux déclarés par la police a baissé par rapport à 2012, certaines caractéristiques de ces crimes n'ont pas changé. Par exemple, parmi les crimes haineux motivés par la race ou l'origine ethnique, les Noirs étaient encore les plus souvent ciblés (22 % de tous les types de crimes haineux). Pour ce qui est des crimes motivés par la haine d'une religion, il y a également eu peu de changements au fil du temps, les crimes haineux visant les juifs étant demeurés les plus répandus (16 % de tous les types de crimes haineux).

Le méfait est le crime haineux le plus souvent déclaré par la police

Dans l'ensemble, la majorité (60 %) des crimes haineux déclarés par la police comportait des infractions sans violence. Le méfait, qui comprend le vandalisme, les graffitis et d'autres formes de destruction d'un bien, était l'infraction la plus courante parmi les crimes haineux déclarés par la police et représentait la moitié des affaires de crimes haineux. Cela était particulièrement vrai pour les crimes motivés par la haine d'une religion, 72 % des affaires étant des méfaits.

Le nombre de crimes haineux sans violence a diminué de 30 % entre 2012 et 2013, ce qui a entraîné le recul global des crimes haineux. Ce changement est attribuable en grande partie à la diminution du nombre de méfaits (-29 %).

En 2013, 4 crimes haineux sur 10 étaient de nature violente. Il s'agissait surtout de voies de fait simples ou de menaces. Parmi tous les crimes haineux, ceux qui étaient motivés par la haine d'une orientation sexuelle étaient le plus souvent de nature violente (66 %), comparativement à 44 % des crimes motivés par la haine d'une race ou d'une origine ethnique et à 18 % des crimes motivés par la haine d'une religion.

La plupart des crimes haineux déclarés par la police surviennent dans les grandes villes

La majorité (87 %) des crimes haineux déclarés par la police au Canada ont été commis dans les grandes villes (régions métropolitaines de recensement [RMR]). Les 10 plus grandes RMR du Canada, qui comptent un peu plus de la moitié de la population canadienne, ont enregistré 71 % des crimes haineux déclarés par la police en 2013.



Toronto, Montréal et Vancouver ont enregistré 43 % des affaires de crimes haineux déclarées par la police en 2013. Cependant, ces trois RMR n'ont pas affichés les taux les plus élevés de crimes haineux déclarés par la police. En effet, Thunder Bay (20,9 pour 100 000 habitants) et Hamilton (17,4 pour 100 000 habitants) ont inscrit les plus forts taux de crimes haineux en 2013.

Note aux lecteurs

Les crimes haineux déclarés par la police désignent des affaires criminelles dont une enquête policière permet de déterminer qu'elles sont motivées par la haine d'un groupe identifiable. L'affaire peut cibler la race, la couleur, l'origine nationale ou l'appartenance ethnique, la religion, l'orientation sexuelle, la langue, le sexe, l'âge, l'incapacité mentale ou physique, ou d'autres facteurs comme la profession et les convictions politiques.

Les données sur les crimes haineux déclarés par la police sont recueillies chaque année depuis 2006 et, depuis 2010, les données visent 99 % de la population du Canada.

Les fluctuations du nombre annuel d'affaires peuvent être attribuables à l'évolution des pratiques des services de police locaux et à la participation de la collectivité, ainsi qu'à la volonté des victimes de signaler les incidents à la police. Le nombre de crimes haineux figurant dans la présente diffusion constitue probablement une sous-estimation du véritable nombre de crimes motivés par la haine au Canada, puisque ce ne sont pas tous les crimes qui sont signalés à la police. Les données sur la victimisation autodéclarée par les Canadiens semblent indiquer qu'environ le tiers (34 %) des affaires qui, selon les répondants, ont été motivées par la haine ont été signalées à la police.

Tableau 1
Crimes haineux déclarés par la police, selon le type de motif

	2012		2013	
	nombre	%	nombre	%
Total	1 414	100	1 167	100
Race ou origine ethnique	704	51	585	51
Religion	419	30	326	28
Orientation sexuelle	185	13	186	16
Langue	13	1	15	1
Sexe	10	1	9	1
Incapacité	8	1	6	1
Âge	4	0 ^s	3	0 ^s
Autre motif ¹	47	3	27	2
Motif inconnu	24	...	10	...

... n'ayant pas lieu de figurer

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie

1. Comprend d'autres facteurs semblables (p. ex. la profession ou les convictions politiques).

Note(s) : Les renseignements qui figurent dans le présent tableau correspondent aux données déclarées par les services de police desservant 99 % de la population du Canada. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 %.

Source(s) : Programme de déclaration uniforme de la criminalité (3302).

Données offertes dans CANSIM : tableaux [252-0091](#) à [252-0093](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [3302](#).

L'article de *Juristat* « Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2013 » ([85-002-X](#)) est maintenant accessible sur notre site Web. Sous l'onglet *Parcourir par ressource clé*, choisissez *Publications, Tous les sujets, Crime et justice*, puis *Juristat*.

Il est maintenant possible de consulter les données de 2013 sur les crimes haineux, lesquelles proviennent des services de police de l'ensemble du Canada qui participent au Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (ligneinfomedias@statcan.gc.ca).